Prêts BEI à la Grèce: tremblement de terre de septembre 1999, allégement de la charge d'intérêts

2000/0255(CNS) - 27/11/2000 - Acte final

OBJECTIF : octroyer des fonds à la Grèce pour la reconstruction de régions dévastées par le tremblement de terre de 1999. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 2000/786/CE du Conseil concernant l'octroi de Fonds à la Grèce afin de compenser partiellement les intérêts payés par les prêts de la BEI pour la reconstruction de la région dévastée par le tremblement de terre de septembre 199. CONTENU : L'objectif de la décision est d'accorder à la Grèce une somme de 2 millions d'EUR en 2000 afin d'alléger la charge d'intérêt sur les prêts accordés par la BEI pour la reconstruction de bâtiments, d'infrastructures et d'installations industrielles (y compris les petites et moyennes entreprises) dans la région de l'Attique affectée par le tremblement de terre de septembre 1999. La somme sera versée en une fois. ENTRÉE EN VIGUEUR : 13.12.2000.